

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 27

Présents : 4

Exprimés : 4
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 6 mars 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20200310 02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt le 10 mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 16 heures, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la MSAP – Espace MC Bousquet, sous la présidence de Jean TRINQUIER, Président du C.I.A.S. Cette séance fait suite à celle du 5 mars pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : GOUJON Bernard, Maire de la Commune du Puech, OLIVER Valérie, élue de la commune de Lodève

membres qualifiés : COMBET Gérard représentant de l'association F.G.R 34

Pouvoirs :

membres élus :

Absents :

membres élus : SAVIN Denis, élu de la commune de Soubès, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, MACEDO Isabelle, élue de la commune de Lodève, MARRES Gilles, élu de la commune de Lodève, COSTES Pierre, élu de la commune de Le Caylar, MINERVA Sandrine, élue de la commune de Lodève, GUIBAL Daniel, maire de la commune du Bosc, BERLENDIS Philippe, élu de la commune de Saint Privat, BENAMEUR Ali, élu de la commune de Lodève, LEVEQUE Gaëlle, élue de la commune de Lodève, WALTER MARTIN DUPONT Françoise, élue de la commune de Lodève, MALIVER-CHICLET Suzy, élue de la commune de Roqueredonde, FABRE Anne-Marie, Maire de la Commune de St Jean de la Blaquièrre

membres qualifiés : CARPIER Arnauld représentant la Fédération des Familles Rurales de l'Hérault, MARTINEZ Gilbert, représentant la Fédération nationale des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche, MERLIN CALZIA Anne, représentant la M.L.J, DAUNIS Solange représentant l'UDAFA, ALVERGNE Michel représentant l'A.G.E.S.P.A, BETZ Bruno représentant l'A.P.S.H 34, BOSC Daniel représentant l'association « Fédération des aveugles et handicapés visuels de France », SERRES Aline, administratrice représentant le CLIC ACCORD, CLARISSAC Bernard représentant la M.S.A, Nora BAKOUR représentant l'association ADAGES

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S

Secrétaire de séance

FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°2 | Approbation du compte administratif 2019

Rapport :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment : l'article 1612-12 : l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif du CIAS, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité, ces documents doivent être concordants,

l'article L2121-14 : le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil d'administration hors de la vue du Président

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 du CIAS annexé à la présente délibération, est exposé au conseil d'administration ce jour ,

FONCTIONNEMENT dépenses

Chapitre	CA 2019
011 - Charges à caractère général	52 658,62
012 - Charges de personnel et frais assimilés	297 325,74
65 - Autres charges de gestion courante	10 911,35
Total des dépenses de gestion courante	360 895,71
66 - Charges financières	4 659,17
67 - Charges exceptionnelles	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	365 654,88
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 494,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 494,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	368 148,88

FONCTIONNEMENT recettes

Chapitre	CA 2019
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 723,37
74 - Dotations, subventions et participations	351 470,00
75 - Autres produits de gestion courante	101,23
013 - Atténuations de charges	15 299,52
Total des recettes de gestion courante	395 594,12
77 - Produits exceptionnels	143,20
Total des recettes réelles de fonctionnement	395 737,32
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 860,88
TOTAL des recettes de fonctionnement	398 598,20

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	CA 2019
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 310,01
Total des dépenses financières	22 310,01
Total des dépenses réelles d'investissement	22 310,01
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 533,73
TOTAL des dépenses d'investissement	39 843,74

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	CA 2019
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00
Total recettes d'équipement	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 993,73
Total recettes financières	18 993,73
Total des recettes réelles d'investissement	18 993,73
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 494,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	2 494,00
TOTAL des recettes d'investissement	21 487,73

Considérant que Monsieur le Président est sorti de la salle pour le vote, et que Monsieur le Vice Président assure la présidence de séance pour cette affaire,

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'approuver le compte administratif 2019 tel que présenté en annexe
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
-
- de charger Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Trésorier de Lodève.
-
- de charger Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Sous Préfet de Lodève

- Pour : 3

- Contre : 0

- Abstention : 0

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre.
 Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
 Jean TRINQUIER